

La manutention Manuelle

Le sens

La manutention Manuelle de charges regroupe les activités visant à **déplacer une charge, par le biais de moyens mécaniques ou manuels**. La manutention mécanique **étant à privilégier**, elle permet d'éviter les risques propres à la manutention manuelle.

La manutention engendre un risque d'accident lié :

- à la **charge manutentionnée** : chute, heurt, traumatisme, ...
- à la chute de plain pied : chute, défaut de position ...

Les causes les plus fréquentes d'accidents sont :

- Non-respect des règles de manipulation : vouloir soulever seul, non port des équipements de protection individuels...
- Charge manutentionnée : instabilité de la charge, chargement mal réparti.
- Manque de visibilité.
- Sol en mauvais état...

La déclinaison pratique des exigences

Avant toute manutention le chargé de travaux doit :

Avant de réaliser toute activité de manutention manuelle, le chargé de travaux doit s'assurer qu'il n'existe aucune autre solution que l'utilisation de l'énergie musculaire pour soulever et/ou déplacer une charge.

Dans le cas d'une manutention manuelle, le chargé de travaux devra définir :

- La tâche (adapter la zone de travail à l'intervenant en limitant les torsions, le penchement du corps, les manipulations répétitives ...)
- La charge (dimensions, poids, stabilité, prises) en mettant toutes les dispositions possibles pour réduire le poids unitaire de la charge.
- L'environnement (éclairage, départ, arrivé, chemin, obstacles, etc...)
- La capacité physique nécessaire (charge légère ou lourde)
- Les EPI spécifiques aux charges à manutentionner et à leur degré de préhension. Si la charge n'est pas équipée de dispositifs de manutention, ceux-ci sont prévus (anneaux, poignées, sangles...).
- De plus, les intervenants devront disposer d'une formation sur les risques qu'ils encourent lors de ce type de manutention et d'une formation adéquate à la sécurité lié à ce type d'opérations (gestes et postures).

